

Conseil municipal du 29 novembre 2018  
Compte rendu

Sont excusés :

- Valérie LECOINTRE donne procuration à Céline COUTANT

Validation du dernier compte rendu.

Il est proposé d'ajouter quatre points à l'ordre du jour ;

- Remboursement du déficit sur le budget annexe - locaux commerciaux
- Décision budgétaire modificative n°2
- Vente de la parcelle 228 A 1134 à Monsieur Coindre
- Versement de l'indemnité de conseil

➤ **Vote des tarifs des locations pour l'année 2019**

Il est proposé de voter les tarifs pour les différentes locations, sans augmentation.

**Acceptation à l'unanimité.**

➤ **Elaboration du PLUi – débat sur les orientations générales du PADD modifié**

Suite au premier débat, des modifications ont été apportées, il convient donc de débattre sur les orientations.

**Acceptation à l'unanimité.**

➤ **Admission en non-valeur**

Il est proposé d'admettre en non-valeur la somme de 285.05 €

**Acceptation à l'unanimité.**

➤ **Remboursement par le CCAS des frais engagés sur le budget principal**

Il est proposé de procéder au remboursement par le CCAS des frais engagés à hauteur de : 53 800 € sur le budget principal

**Acceptation à l'unanimité.**

➤ **Remboursement du déficit du budget annexe – locaux commerciaux**

Il est proposé de rembourser le déficit du budget annexe locaux commerciaux à hauteur de 53 500 €.

**Acceptation à l'unanimité.**

➤ **Décision budgétaire modificative n°2**

Il est proposé de procéder à une DBM pour compenser le Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs

<b>Budget principal</b>		
<b>Section fonctionnement</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chapitre 77 Compte 7788		+ 2 025 €
Chapitre 014 Compte 7391171	+ 2 025 €	

**Acceptation à l'unanimité.**

➤ **Vente de la parcelle 228 A 1134 à Monsieur Coindre**

Il est proposé de vendre la parcelle 228 A 1134 à Monsieur Coindre, de 8056 m<sup>2</sup> à 0.50 centimes par mètre carré. Soit un total de 4 028 €. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Le notaire désigné sera Maître Perrinaud

**Acceptation à l'unanimité.**

➤ **Versement de l'indemnité de conseil au Trésor**

Il est proposé de voter le versement de l'indemnité de conseil au Trésor à hauteur de 513.45 €.

**Acceptation à l'unanimité.**

**Clôture du Conseil municipal à 23h.**

